



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Assurance-chômage : le Conseil d'État change d'avis et ne suspend plus la réforme

Saisi par tous les syndicats contre le passage en force du gouvernement que constitue le nouveau décret Assurance-chômage, le conseil d'État, en formation de référé, a fait sienne la fable selon laquelle l'amélioration économique permettrait de saccager les allocations chômage.

Désormais, la bataille juridique aura lieu lors de l'audience de fond, pas encore fixée, mais devant intervenir dans les prochaines semaines.

Pour la CGT, la bataille continue syndicalement avec des actions pour l'annulation de la réforme et pour des embauches dans tous les secteurs.

Dans les agences Pôle Emploi, début novembre, la tension va être grande lorsque des dizaines de travailleuses et travailleurs précaires, intérimaires, extra hôteliers, guides conférenciers ou autres, viendront demander pourquoi leurs allocations vont baisser de 300 ou 600 euros par mois.

Les agents de Pôle Emploi, en sous-effectif, ne pourront qu'expliquer les décisions brutales du gouvernement qui n'ont pas inquiété les juges du référé.

Dans l'unité syndicale, nous poursuivrons le combat contre cette réforme inique !

Montreuil, le 22 octobre 2021